



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 2 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction du rassemblement de personnes et de véhicules à moteur à des fins de démonstration de *tuning* sur la voie publique, prévu ce vendredi 3 juin 2022 au 417 rue du Béarn sur la commune de Buchelay.

Depuis plusieurs mois, une manifestation visant à réaliser des démonstrations de tuning se tient sur la commune de Buchelay, tous les vendredis soir.

L'événement, annoncé sur les réseaux sociaux, attire chaque semaine des participants de plus en plus nombreux, générant des nuisances sonores du fait de phénomènes de *runing* sur les axes routiers.

Dans la nuit du vendredi 27 mai au samedi 28 mai, un accident grave impliquant deux participants est survenu à proximité du lieu du rassemblement.

La manifestation générant des troubles importants à l'ordre public et présentant un danger pour la sécurité des passants et des participants eux-mêmes, le préfet des Yvelines a décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire le rassemblement prévu ce vendredi 3 juin sur la commune de Buchelay au 417 rue du Béarn.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr